

de la direction d'artillerie, afin que la dépense puisse en être imputée sur les crédits de l'exercice 1879.

Papeete, le 31 décembre 1879.

Signé : HENRY JOYAU.

NOMINATION , MUTATIONS, Etc.

PAR DÉCISIONS MINISTÉRIELLES :

— En date du 10 octobre 1879 —

N° 486. — M. Luzio, sous-commissaire de la marine, a été désigné pour remplacer à Tahiti M. Latty, officier du même grade, appelé à servir à la Martinique.

— En date du 5 novembre 1879 —

N° 487. — M. Morin, aide-commissaire de la marine, a été appelé à servir à Tahiti, en remplacement de M. Debonte, officier du même grade, assigné à une autre destination.

PAR ORDONNANCE ROYALE :

— En date du 24 décembre 1879 —

N° 488. — Le sieur Tariiriri a Vehiatua est nommé chef du district de Teahupoo, en remplacement de Vehiatua a Vehiatua, qui est relevé de ses fonctions pour cause de santé.

PAR DÉCISIONS DU COMMANDANT :

— En date du 2 décembre 1879 —

N° 489. — M. Reynier, sous-lieutenant d'infanterie de marine, prend son service à la 8^e compagnie.

— En date du 3 décembre 1879 —

N° 490. — M. Jules (Joseph), lieutenant de vaisseau en retraite, débarqué le 30 novembre dernier du navire le *Beaumanoir*, et désigné par M. le Ministre pour remplir les fonctions de capitaine de port à Papeete et de directeur de l'arsenal de Fareute, en remplacement de M. Bonet, lieutenant de vaisseau, a pris son service à compter du 1^{er} décembre 1879.

N° 491. — Les sieurs Hamard (Napoléon-Louis-Joseph), matelot de 1^{re} classe ; Pilvin (Tanguy), Herviou (Jean-Michel), matelots de 3^e classe ; Darrouzès, apprenti-marin, qui ont accompli la période